

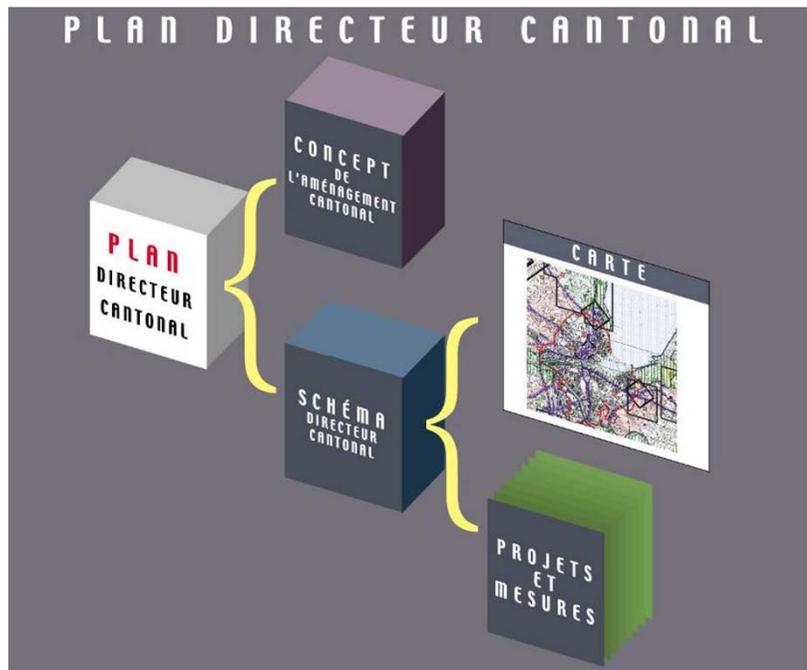
Le projet de plan directeur cantonal

Grand Conseil
15 avril 2011

Un contrat territorial

- fournir une référence commune sur les objectifs d'aménagement à poursuivre
- coordonner diverses politiques (environnement, transport, agriculture, logement, etc...)
- promouvoir les actions d'aménagement à engager pour les 10 à 15 années à venir
- servir de référence pour la collaboration transfrontalière
- faire concorder les plans d'aménagement de la Confédération, des cantons et des communes
- fournir le cadre de l'aménagement local

Un plan évolutif en deux instruments



Le concept:

- les objectifs stratégiques
- l'organisation spatiale (grandes lignes)

Le schéma directeur cantonal

- carte
- projets et mesures

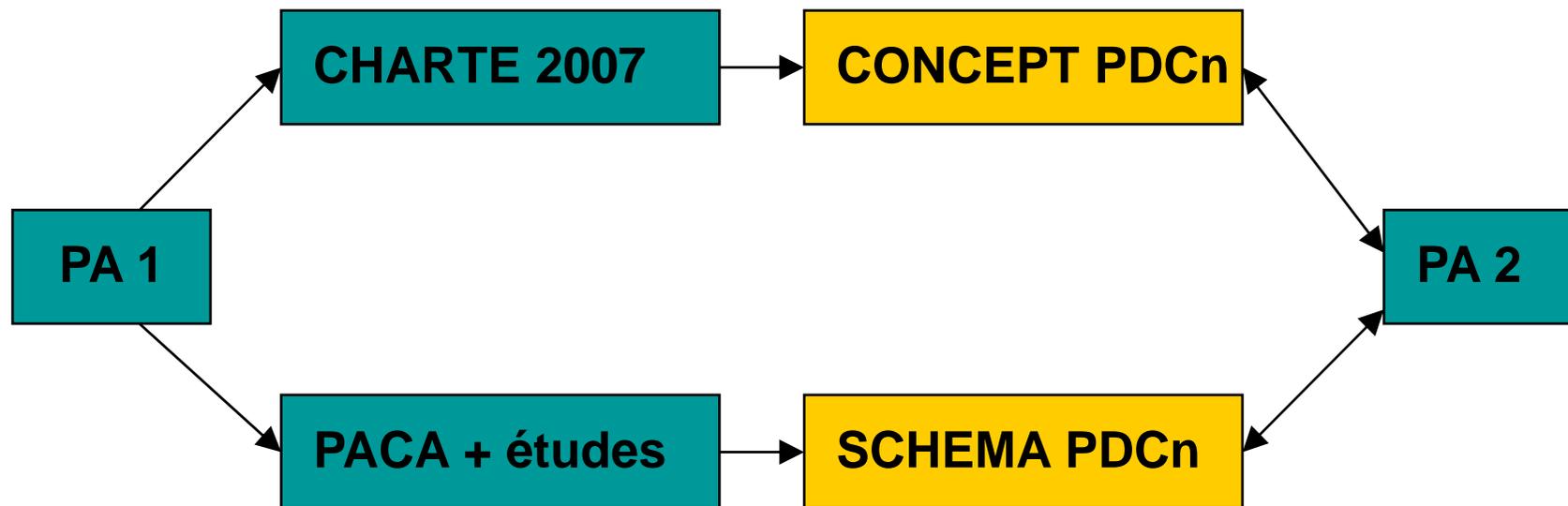
ciblé sur les mesures aménagement,
en coordination avec les autres planifications
sectorielles,
mis à jour tous les 4 ans.

<http://www.ge.ch/plan-directeur/>

Pourquoi une révision?

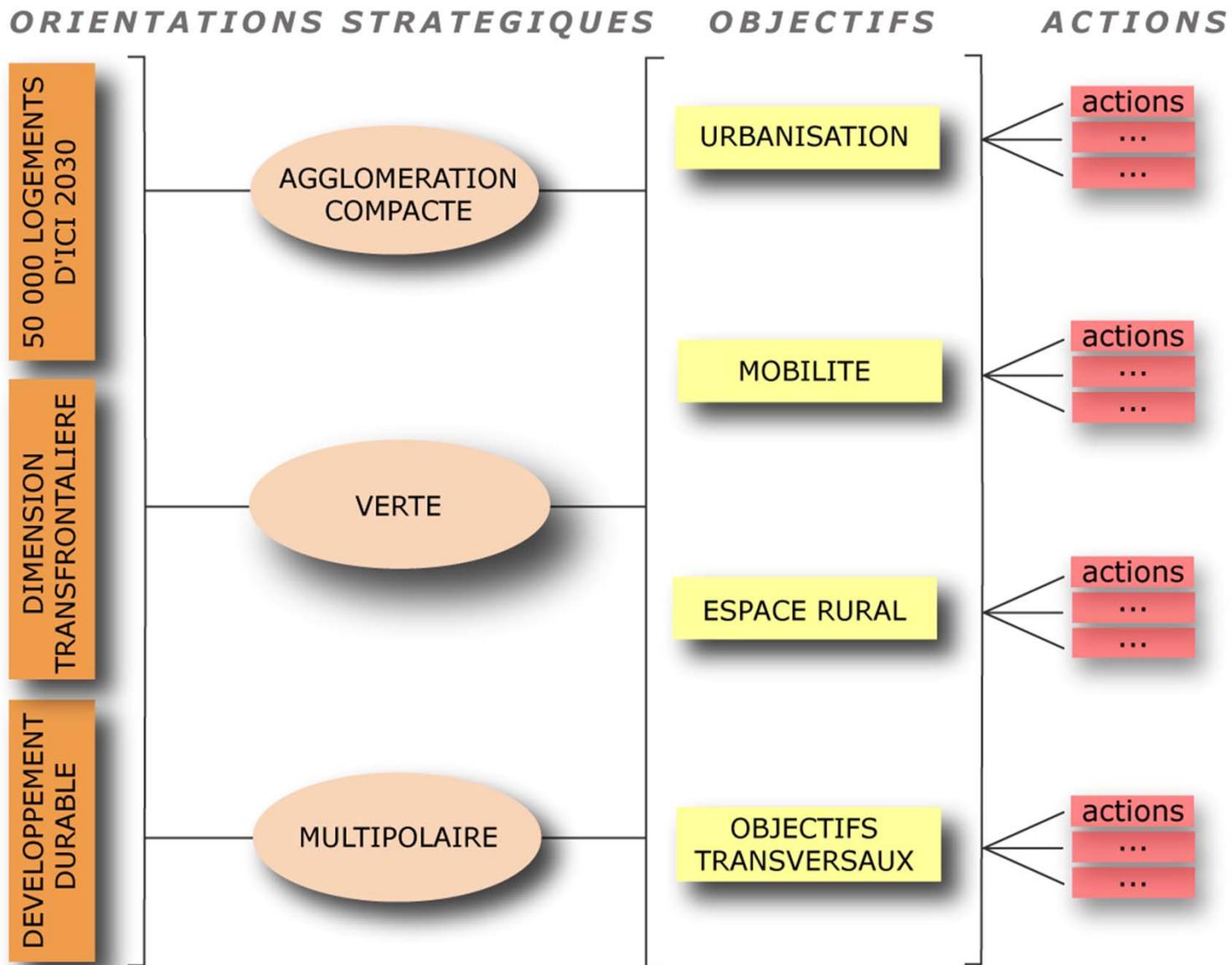
- **Un PDCn a une validité de 10 à 15 ans**
le plan actuel a été adopté en 2001, le précédent en 1989
- **Les conditions-cadre ont changé**
avec une croissance démographique soutenue
- **La plupart des mesures du PDCn ont été engagées**
pour notamment répondre à la crise du logement
- **Le PAFVG propose une vision d'avenir**
la débattre et la traduire à l'échelle cantonale

PDCn GENÈVE 2030 et Projet d'agglo

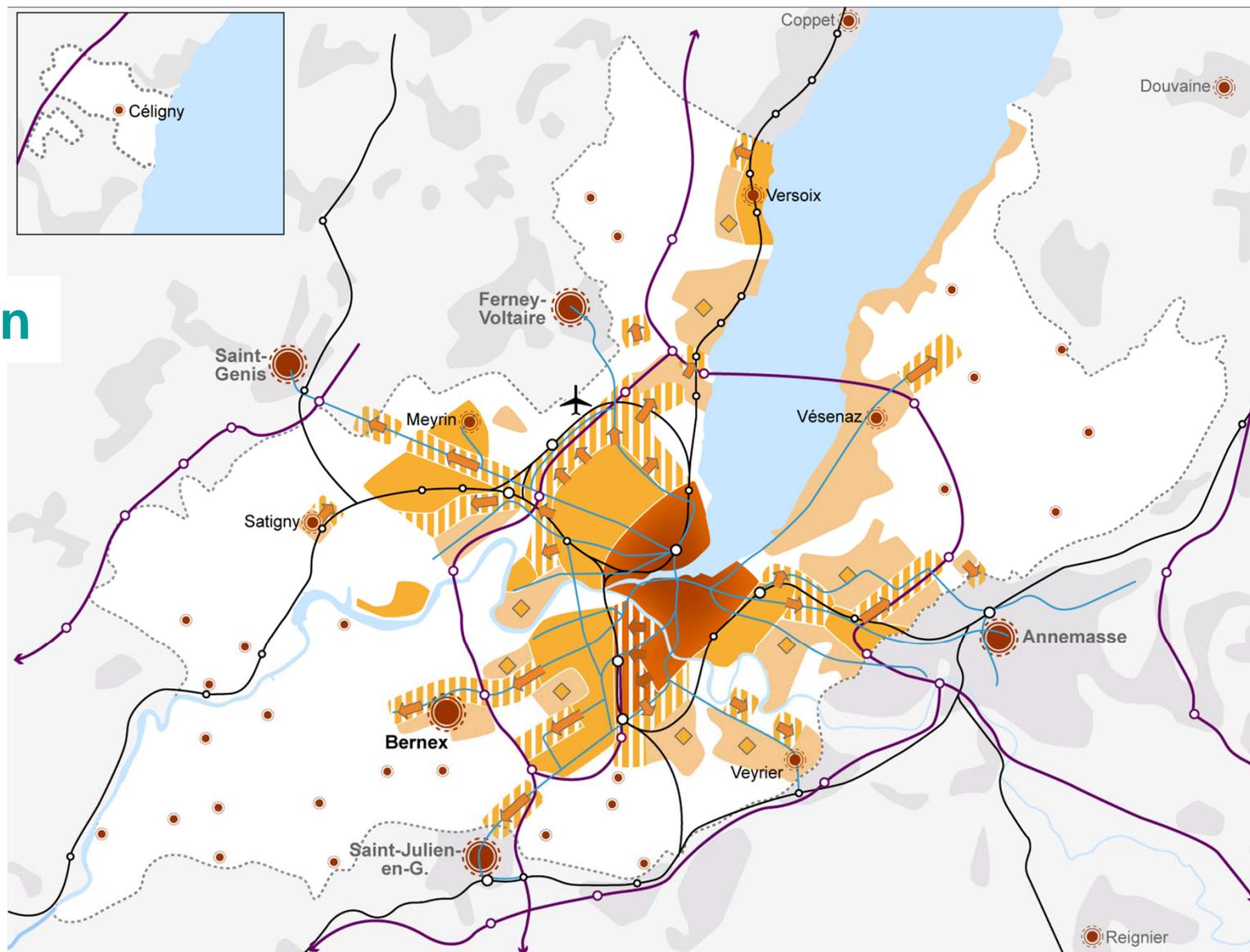


Le projet de concept

(projet de territoire cantonal)



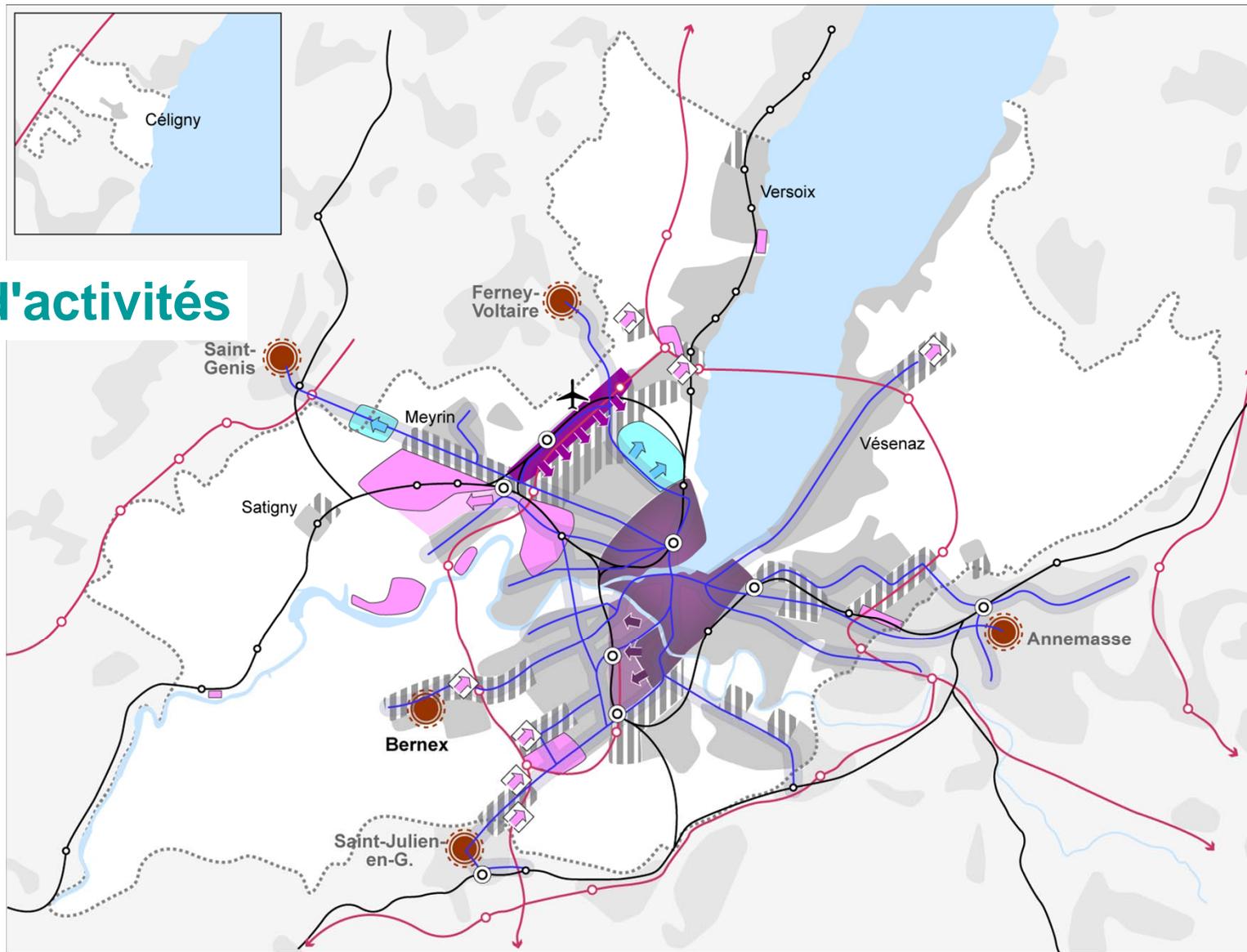
Urbanisation



Urbanisation

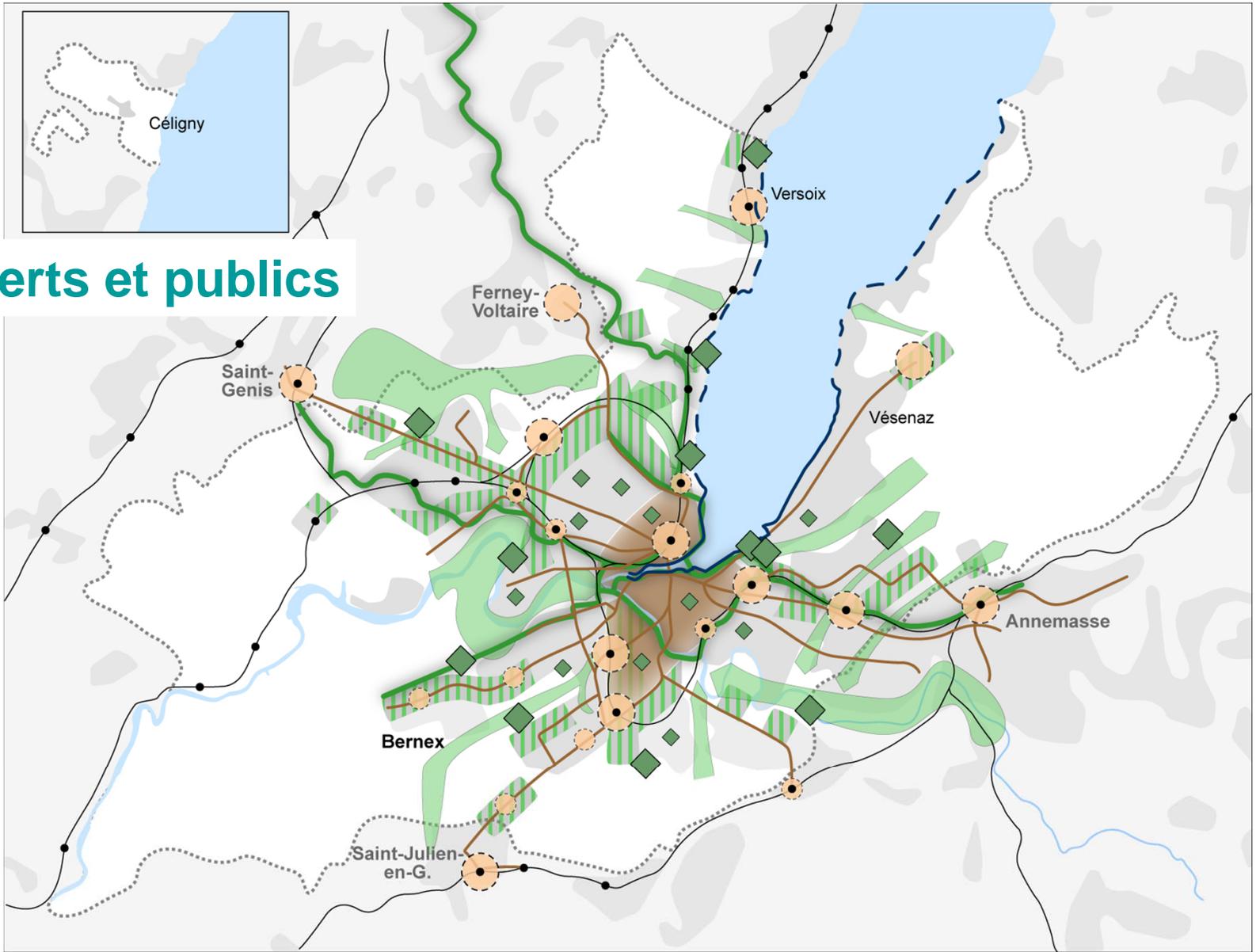
- | | | | |
|---|---|--|--|
|  | Centre urbain dense |  | Densification autour des noyaux suburbains |
|  | Renouvellement urbain mixte |  | Densification de la zone villas avec densifications ponctuelles fortes |
|  | Densification de la couronne urbaine et des zones industrielles |  | Maîtrise du développement des villages |
|  | Extensions urbaines mixtes et à destination d'activités |  | Renforcement des centres régionaux |

Les sites d'activités



Lieux d'activités économiques

- | | | | | | |
|---|----------------------------------|--|---|---|-----------------------------------|
|  | Centre urbain dense / extensions |  | Zones industrielles et artisanales existantes / densification |  | Autoroutes avec échangeurs |
|  | Extensions urbaines |  | Sites d'activités : extension / création |  | Réseau ferré avec haltes et gares |
|  | Pôles d'échanges et d'activités |  | Concentration d'activités le long des axes structurants |  | Réseau TC |
|  | Facade sud de l'aéroport |  | Secteurs des organisations internationales | | |

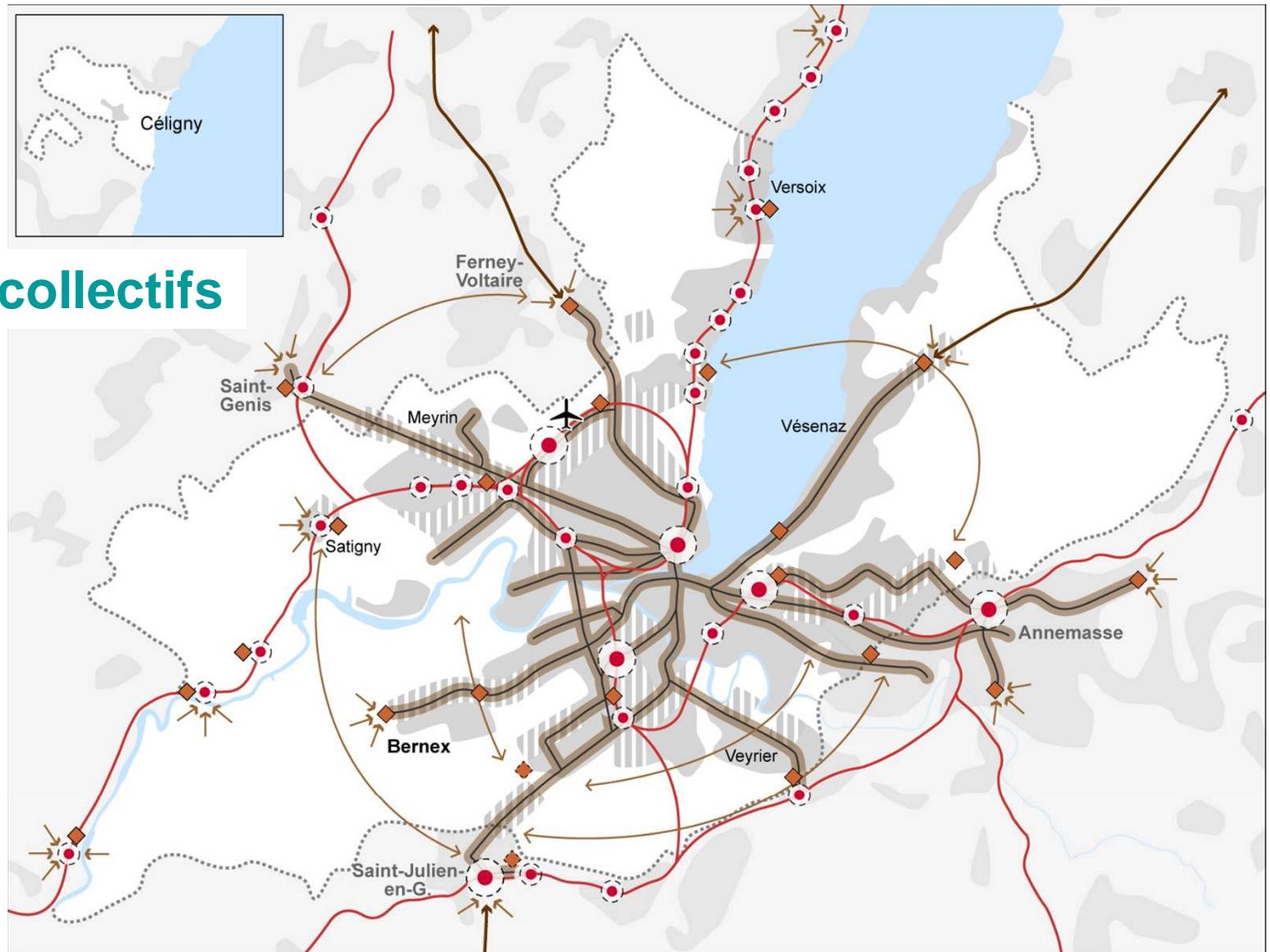


Espaces verts et publics

Paysages urbains

- | | | | | | |
|---|---------------------------------------|---|----------------------------------|---|--------------------------|
|  | Espaces publics dans le centre urbain |  | Voies vertes d'agglomération |  | Accès aux rives du lac |
|  | Espaces publics liés au TC |  | Pénétrantes de verdure |  | Réseau des espaces verts |
|  | Voies urbaines structurantes |  | Grands parcs et sites de loisirs | | |
|  | Réseau RER et gares | | | | |

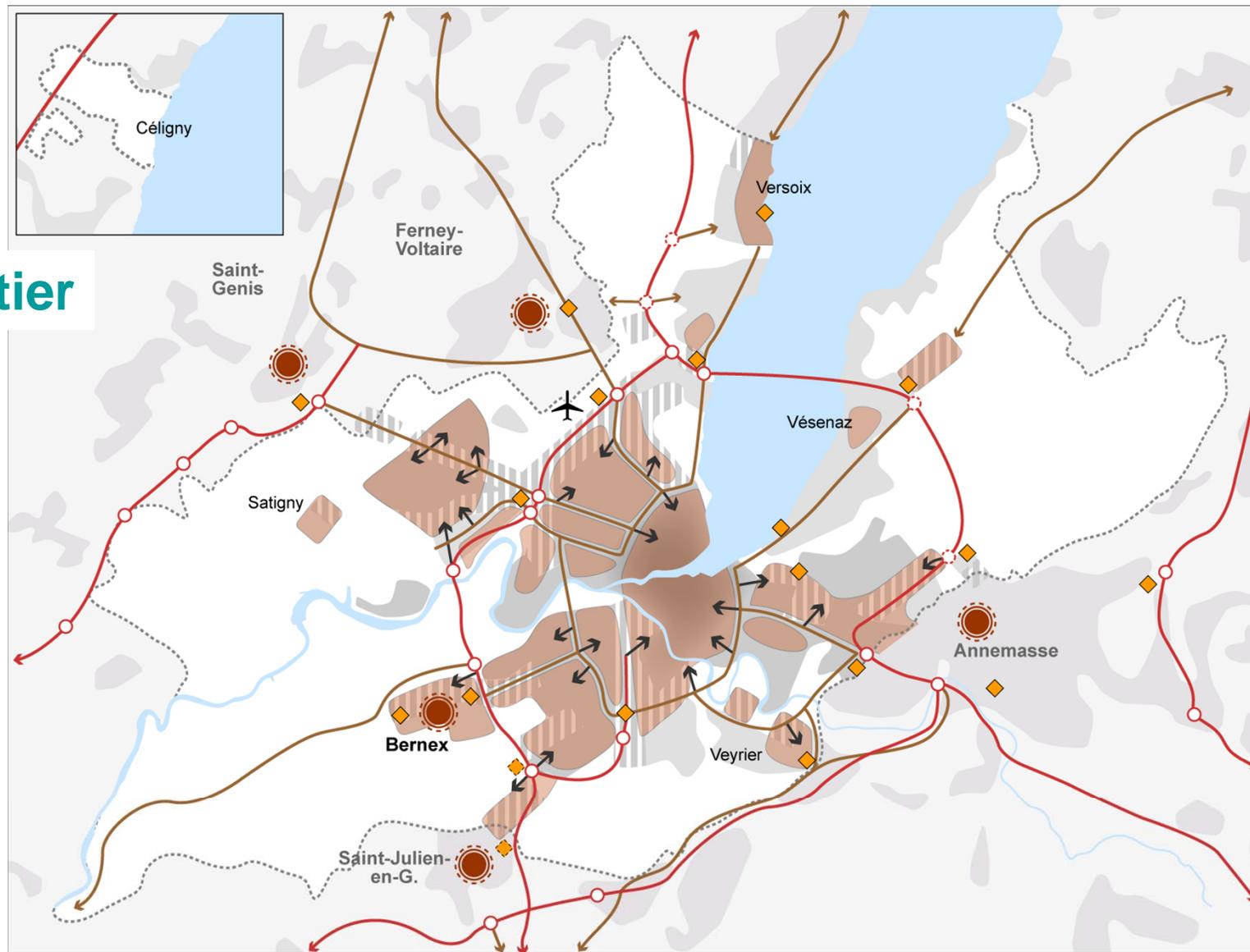
Transports collectifs



Transports collectifs et urbanisation

- | | |
|--|---|
|  Réseau ferroviaire |  Lignes régionales interurbaines |
|  Gares / haltes |  P+R en limite des zones denses / emplacements à définir |
|  Axes structurants |  Zones denses avec dessertes TC urbains |
|  Lignes tangentielles |  Nouveaux quartiers à desservir par des TC urbains |
|  Rabattement des lignes secondaires | |

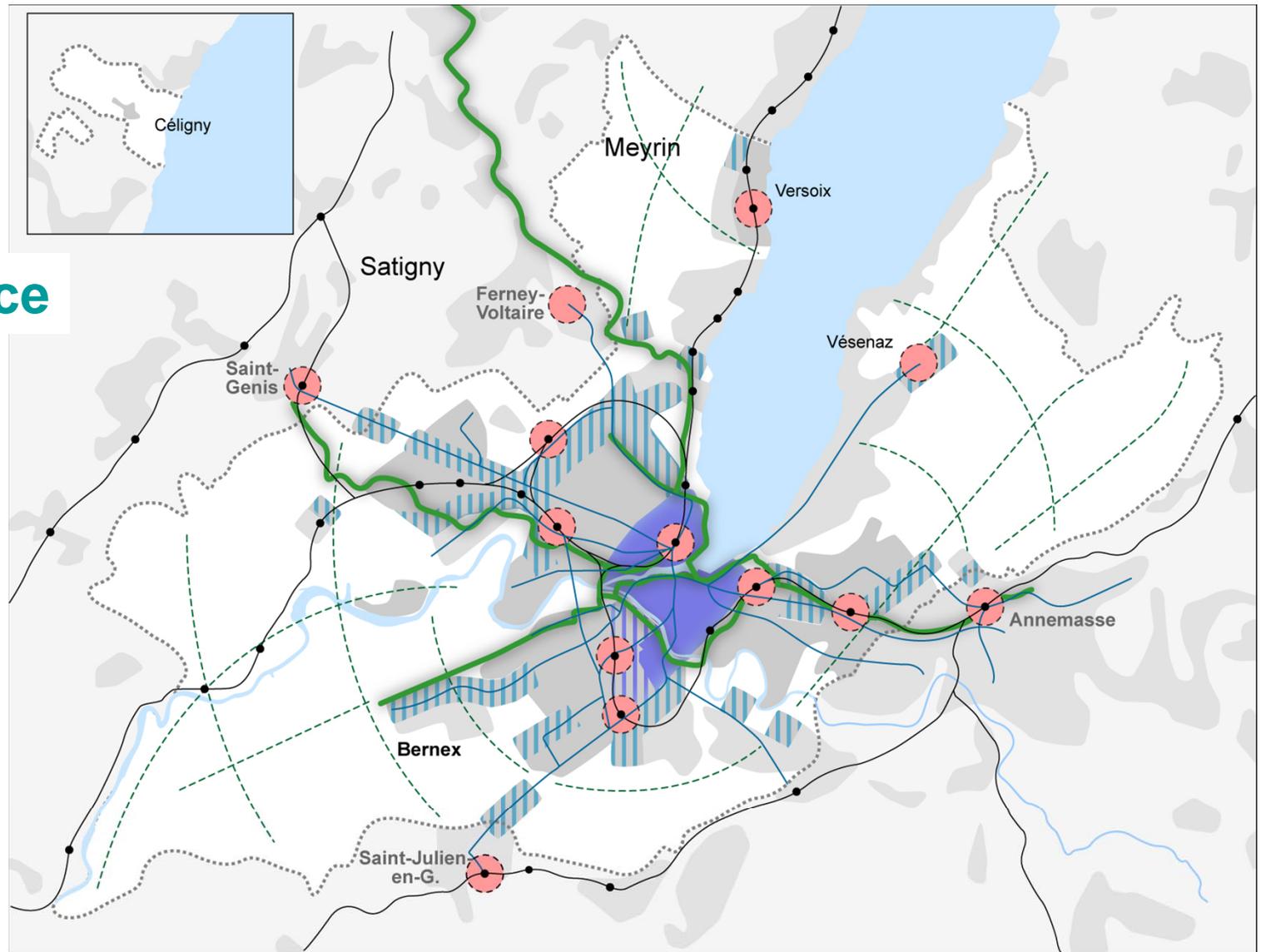
Réseau routier



Organisation du réseau routier

-  Réseau autoroutier et échangeurs / emplacement à définir
-  Axes structurants : radiales et ceinture urbaine
-  Zones denses : priorité aux transports collectifs et aux mobilités douces
-  Accessibilité dans les zones denses
-  P+R en limite des zones denses / emplacements à définir
-  Centres régionaux

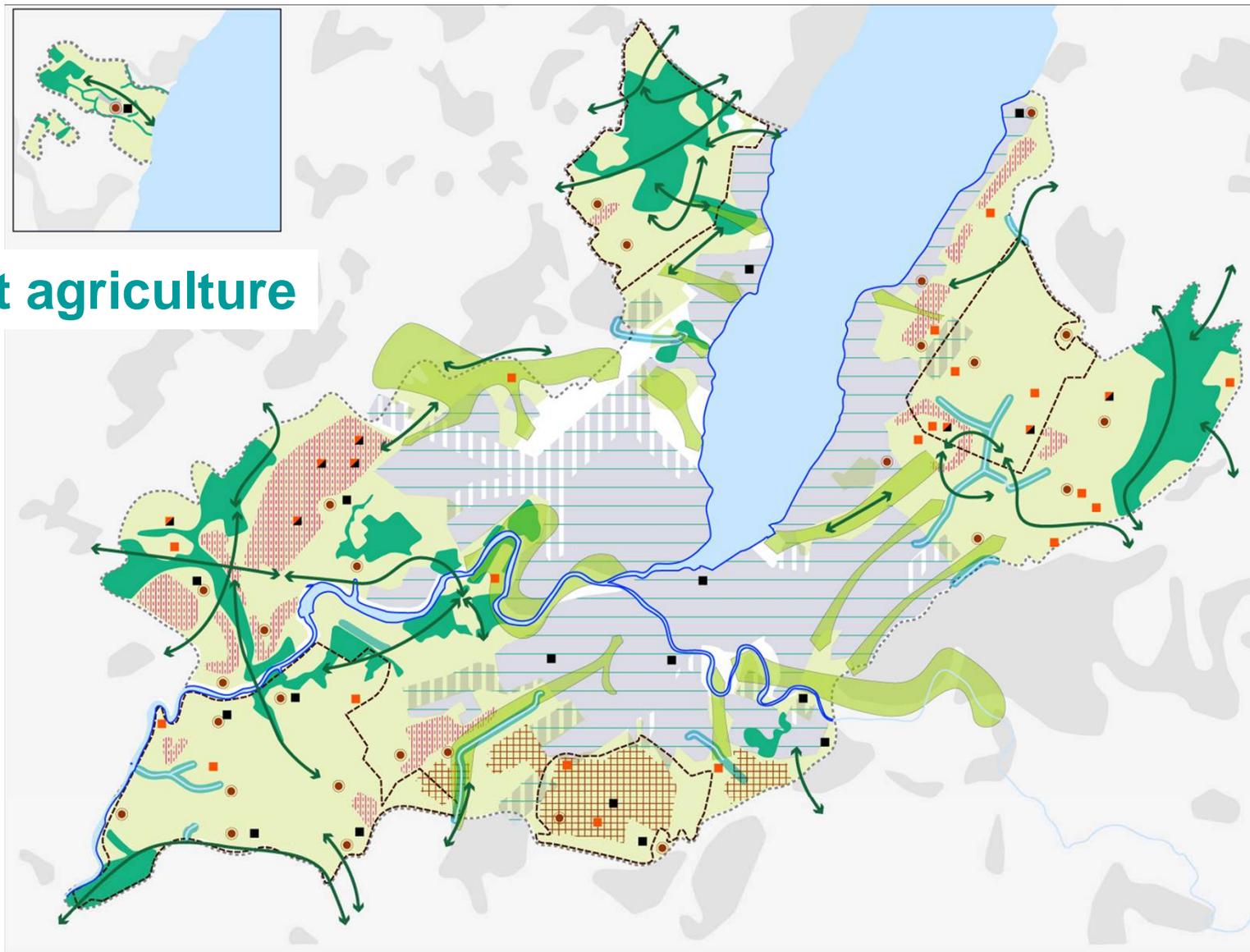
Mobilité douce



Mobilité douce

-  Centre urbain (maillage MD)
-  Maillage MD dans les nouveaux quartiers
-  Voies vertes d'agglomération
-  Liaisons paysagères
-  Axes structurants
-  Interfaces principales (MD, TC urbains) avec B+R
-  Réseau ferroviaire avec haltes et gares

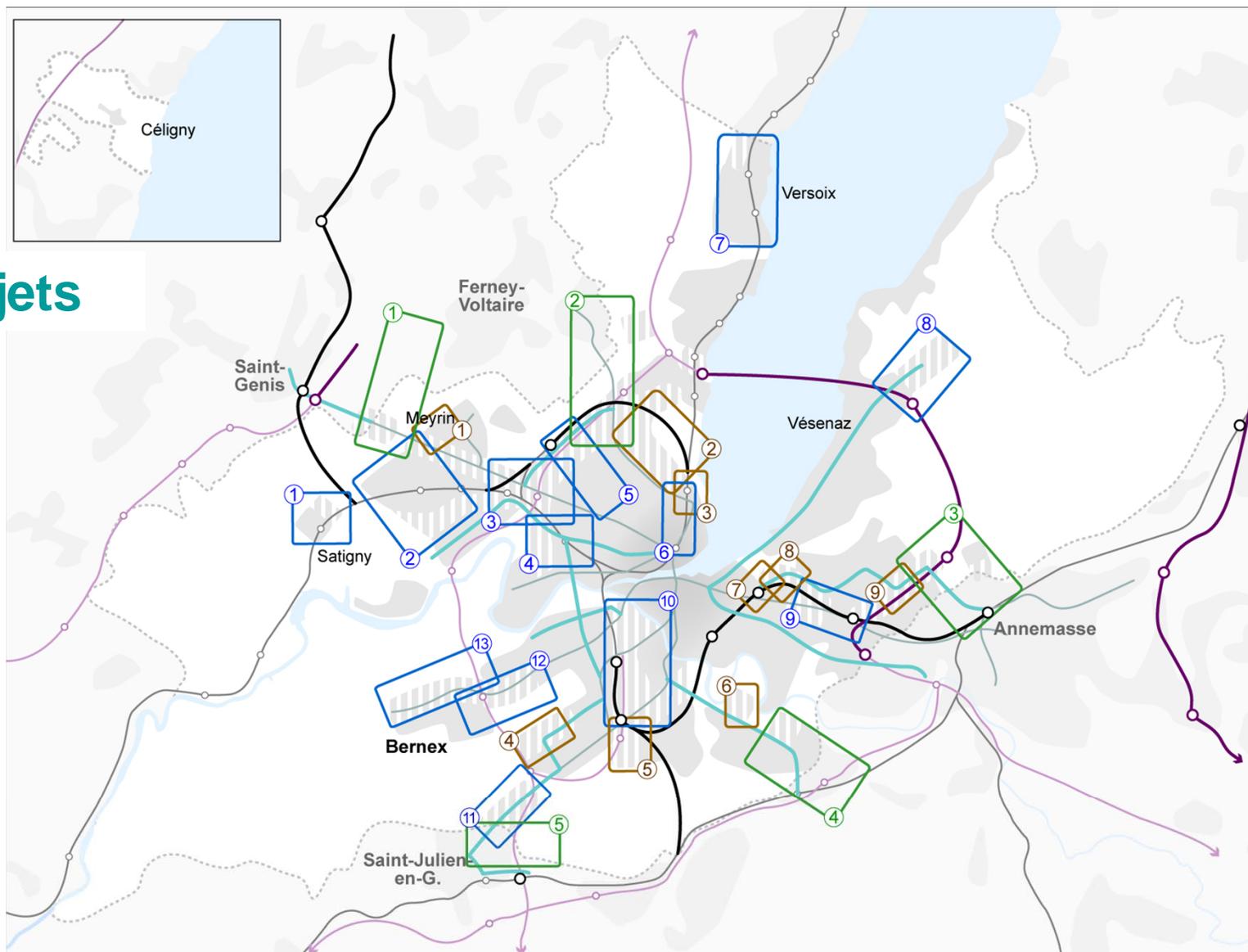
Paysages et agriculture



Paysages et agriculture

- | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Agriculture | Corridors faune | Renaturation rivières |
| Bois et forêts | Pénétrantes de verdure | Protection des rives |
| Vignoble | Développements urbains | Nature en ville |
| Réseau agro-environnemental | Espace urbain | Villages en zone agricole |
| Zone agricole spéciale | Hameaux /ISOS/Hameaux+ISOS | |

Grands projets



Grands projets d'urbanisation et d'infrastructures de transports



- | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
|  | Projets d'infrastructures ferroviaires |  | Projets d'infrastructures de transports collectifs |  | Projets d'infrastructures routières |
|  | Grands projets en cours |  | Projets stratégiques de développement |  | Projets stratégiques de développement transfrontaliers |

Le projet de Schéma directeur cantonal

Structure d'une fiche

Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale

A11

OBJECTIFS

Accompagner et structurer la croissance urbaine en créant de nouveaux espaces publics majeurs et en améliorant les espaces publics existants

Effets attendus

- Structuration de l'espace urbain
- Renforcement de l'identité de chaque lieu
- Valorisation des quartiers et des équipements
- Encouragement de la mobilité douce
- Amélioration de la convivialité et de la qualité de vie
- Préservation et enrichissement du patrimoine architectural et urbanistique

Lien avec le concept

- 06 Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts
- 07 Encourager la qualité urbaine et préserver le patrimoine

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE LOCALISATION

L'action cantonale se concentre prioritairement sur les espaces publics revêtant une importance particulière à l'échelle cantonale et de l'agglomération ou, tout au moins, d'une partie significative de celle-ci. Pour la plupart d'entre eux, ces espaces participent des catégories suivantes: principales interfaces de transports (gares CEVA), centralités régionales, grandes voies urbaines, voies vertes d'agglomération, nouveaux grands parcs.

Mesures de mise en œuvre

- élaboration d'une base légale définissant les compétences respectives du canton et des communes pour l'aménagement des espaces publics considérés d'importance cantonale
- mise en place d'une politique foncière active garantissant la réalisation des espaces publics prévus au moment opportun, soit, pour les nouveaux quartiers, dès l'arrivée des premiers habitants (cf fiche politique foncière A14)
- coordination de la planification des équipements publics cantonaux avec le programme des espaces publics d'importance cantonale, afin de profiter de l'effet d'entraînement de certaines catégories d'équipement sur l'organisation et l'animation de ces espaces
- intégration des projets d'aménagement des espaces publics dans les PSD et les axes de développement
- intégration des contraintes liées à l'implantation d'une végétation généreuse en amont de la procédure de planification
- organisation de concours ou de mandats d'études parallèles

Mandat de planification

Le canton:

- anticipe la production d'espaces publics de haute qualité en les planifiant et en les réalisant en parallèle aux projets de nouveaux quartiers, de grands équipements et d'infrastructures de transport
- donne mandat aux services de l'administration cantonale de planifier et de coordonner la mise en œuvre et la valorisation des espaces publics d'importance cantonale
- consolide le financement de ces espaces entre canton et communes, tant pour leur réalisation que pour leur entretien (certains espaces bénéficiant d'une contribution du Fonds d'infrastructure de la Confédération)

Les communes:

- collaborent avec le canton pour l'aménagement des espaces publics d'importance cantonale sur leur territoire et mettent en œuvre ceux relevant de leur compétence.

A11

ORGANISATION

Instances concernées

Confédération: Fonds d'infrastructure
Canton: DCTI (OU); DIM (DGNP, DGM)
Communes: les communes concernées
Pilotage: DCTI (OU)
Réalisation immédiate: court terme / moyen terme / long terme / permanente
Etat de coordination: réglée / en cours / information préalable / cf. projets spécifiques

Interaction avec d'autres fiches

- A.04 Mettre en œuvre les projets stratégiques de développement
- A.09 Planifier les grands équipements publics d'importance cantonale et régionale
- A.10 Consolider et développer les centres régionaux et locaux
- A.12 Développer le réseau des espaces verts et publics
- A.14 Renforcer la politique foncière du canton

AUTRES INDICATIONS

Bases légales

- LaLAT (loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) art. 24 et 25 sur les zones de verdure et de déassement
- Loi sur la biodiversité (en préparation)

Planification cadre

-

Etudes de base / Références principales

- PACA Genève / Bernex / St-Julien. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n°41-1, CRFG, en cours
- PACA Genève / Annemasse / Salève. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n°81-1, CRFG, en cours
- PACA Genève / St-Genis / Gex. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n° 81-1, CRFG, en cours
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1. PAFVG, cahiers 1 à 10, CRFG, décembre 2007
- Valorisation urbaine de la ligne CEVA, Metron / Etat de Genève, 2006 et études localisées des interfaces
- Nature dans le canton de Genève - Bilan de 10 ans d'action et perspectives (1999-2009), DIM (DGNP), septembre 2010
- Directives cantonales en matière de protection du patrimoine arboré, DIM (DGNP), 2008

Fiche monitoring du plan directeur

- U15 Politique foncière

DOSSIER

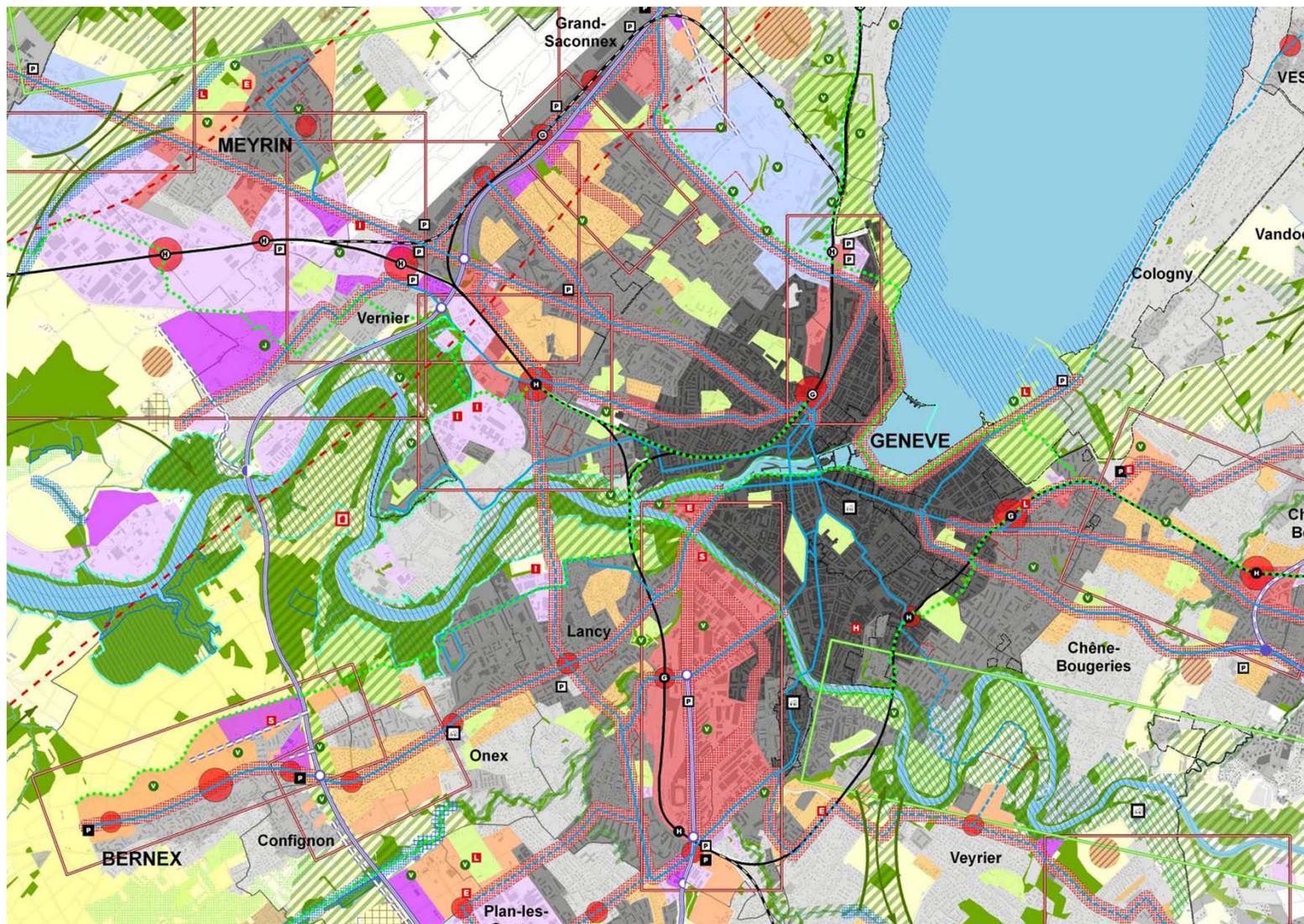
Problématique et enjeux

Par espaces publics d'importance cantonale, on entend les lieux publics qui jouent un rôle particulier dans le fonctionnement de l'agglomération et dont le rayonnement va bien au-delà du secteur dans lequel ils se situent. Ce sont principalement:

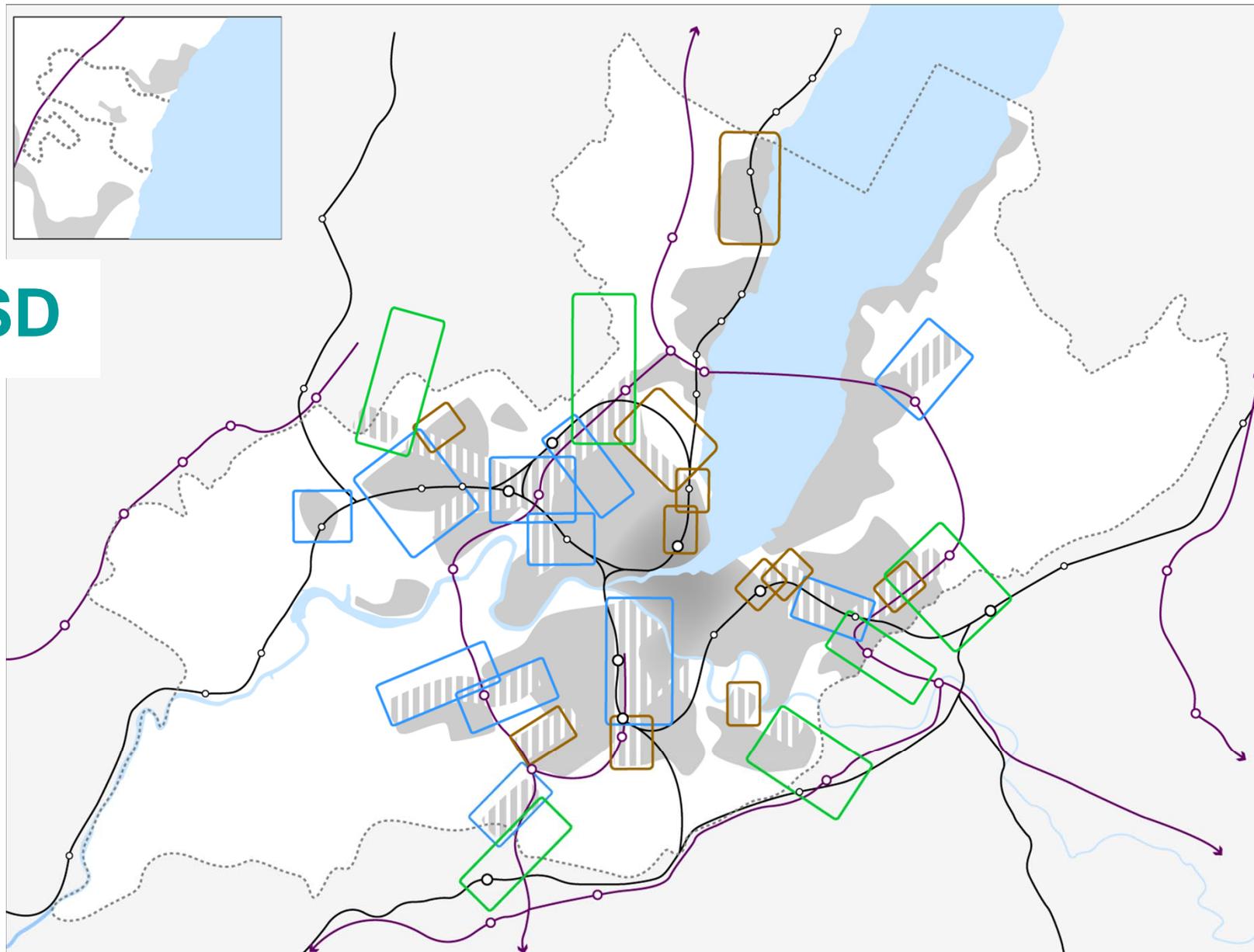
- les espaces des centralités et des grandes interfaces de transports, plus particulièrement les gares,
- les grandes voies urbaines, radiales ou tangentielles,
- les voies vertes d'agglomération,
- les grands parcs urbains.

Ces lieux ont une fonction de repère urbain et doivent posséder une identité forte. Ils contribuent à structurer la perception de l'organisation urbaine et à valoriser les quartiers et équipements qui les entourent. Ils accueillent et facilitent des usages et pratiques sociales multiples.

Carte du schéma directeur



Les PSD



Grands projets d'urbanisation

-  Grands projets d'urbanisation en cours
-  Projets stratégiques de développement
-  Projets stratégiques de développement transfrontaliers

Schéma structurel

Urbanisation

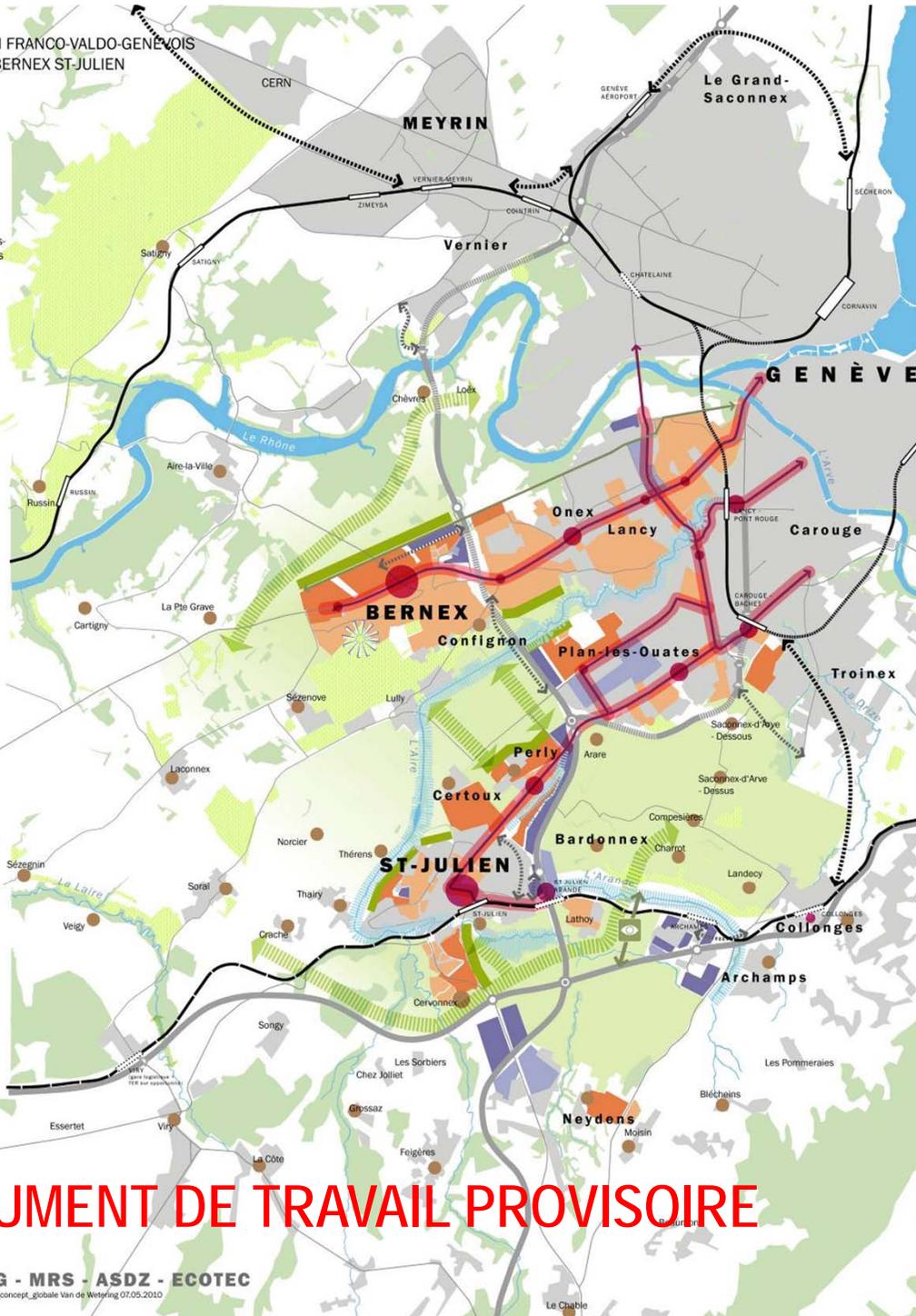
- Nouveau quartier avec dominante habitation
- Nouveau quartier avec dominante activités
- Densification de quartier existant
- Densification de quartier existant avec dominante activités
- Restructuration urbaine
- Corridor de développement, axe urbain
- Centralité (principale, secondaire, locale)
- Coeur de village

Mobilité

- Chemin de fer, avec gare / halte
- Gare / halte nouvelle ou remise en service
- Nouvelle liaison ferroviaire
- Amélioration de ligne ferroviaire
- Axe fort TP
- Autoroute, jonction avec gestion en heure de pointe
- Nouvelle jonction
- Nouvelle route

Nature et paysage

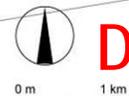
- Espace ouvert agricole ou naturel
- Vignobles
- Forêts
- Fenêtre paysagère
- Point de vue
- Renforcement/création de corridor biologique
- Aménagement de la zone de transition nature/nouveau quartier
- Élément naturel structurant
- Voie verte



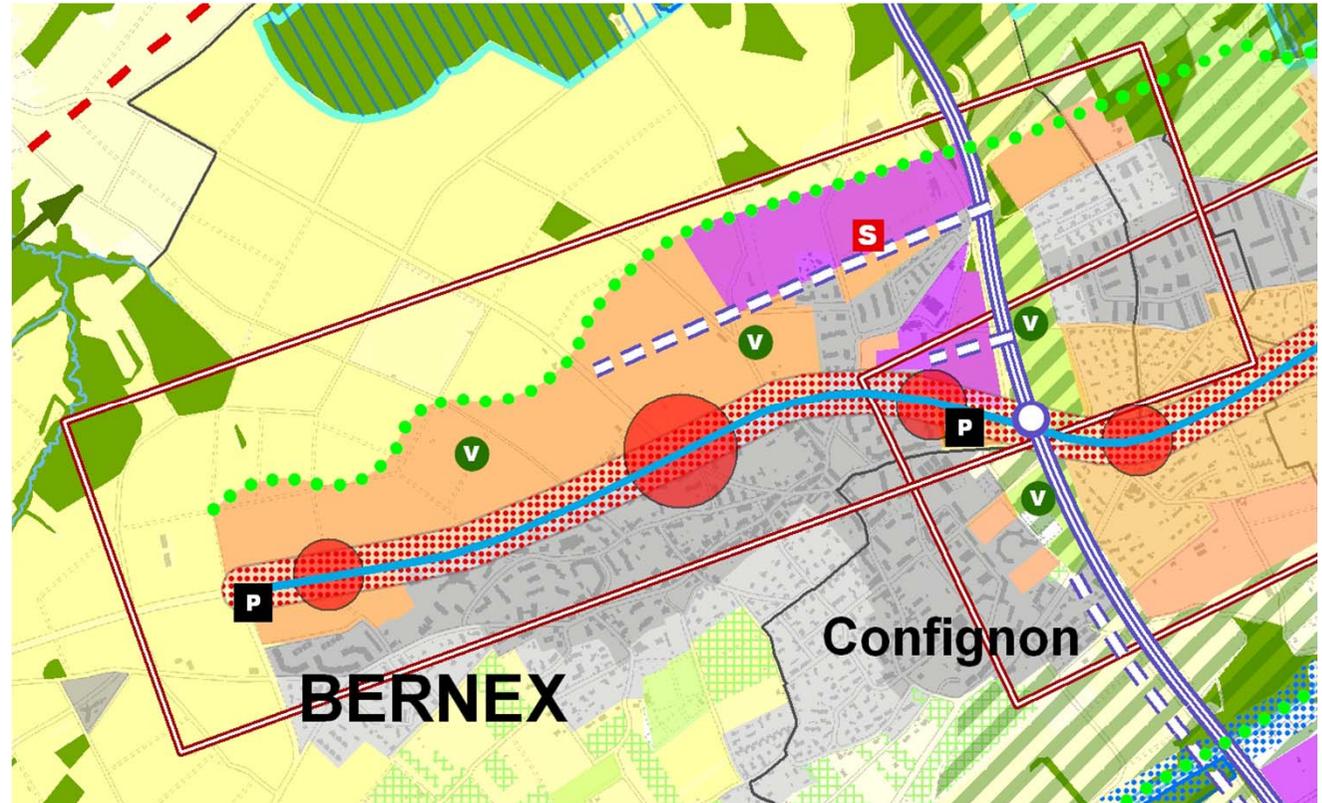
PACA plan de synthèse

- L'intégration des différentes préoccupations
 - fonctionnelles (mobilité et biodiversité)
 - quantitatives (accueil des habitants et emplois)
 - et qualitatives (paysage et qualité de vie)
- Base pour l'avant-projet de schéma directeur
- Démarche participative effectuée

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE



Les projets stratégiques de développement (PSD)



- En extension sur la zone agricole
- En densification de la zone à bâtir

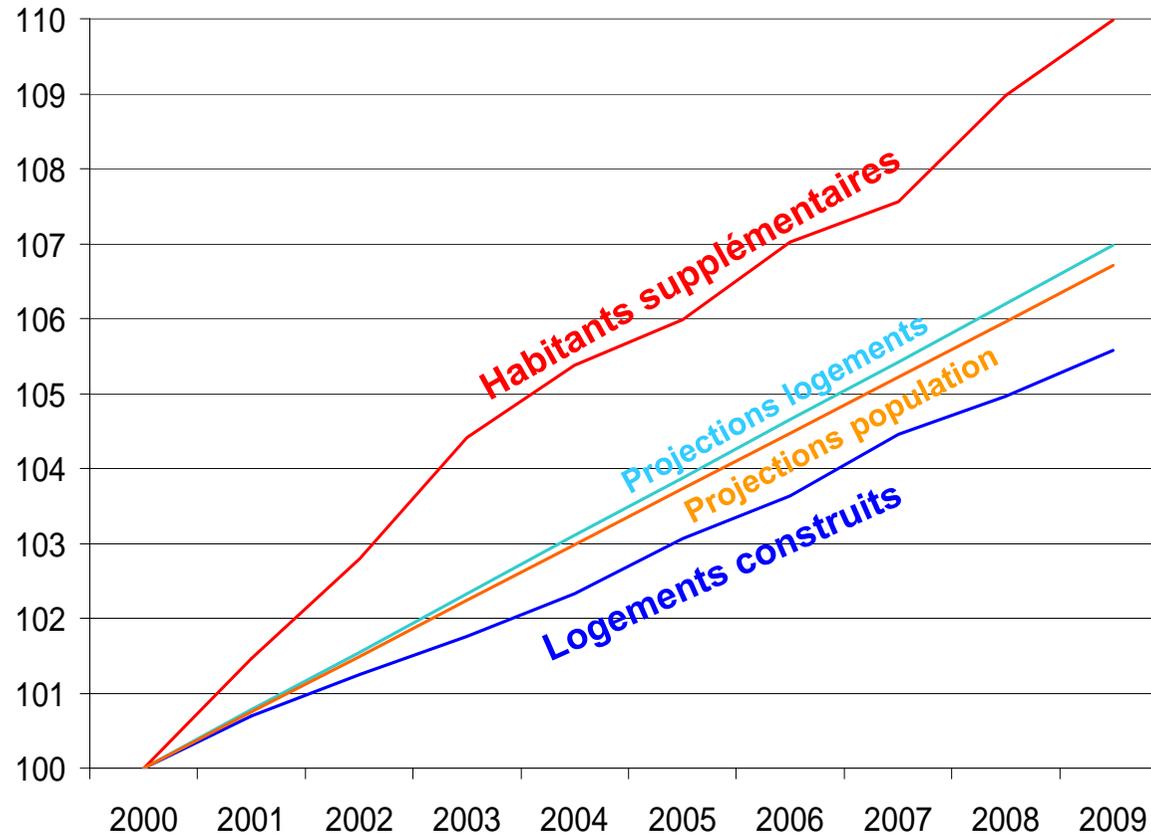
La demande en logements

réponses du plan directeur cantonal

50'000 logements de plus à Genève d'ici 2030 : où et comment les réaliser ?

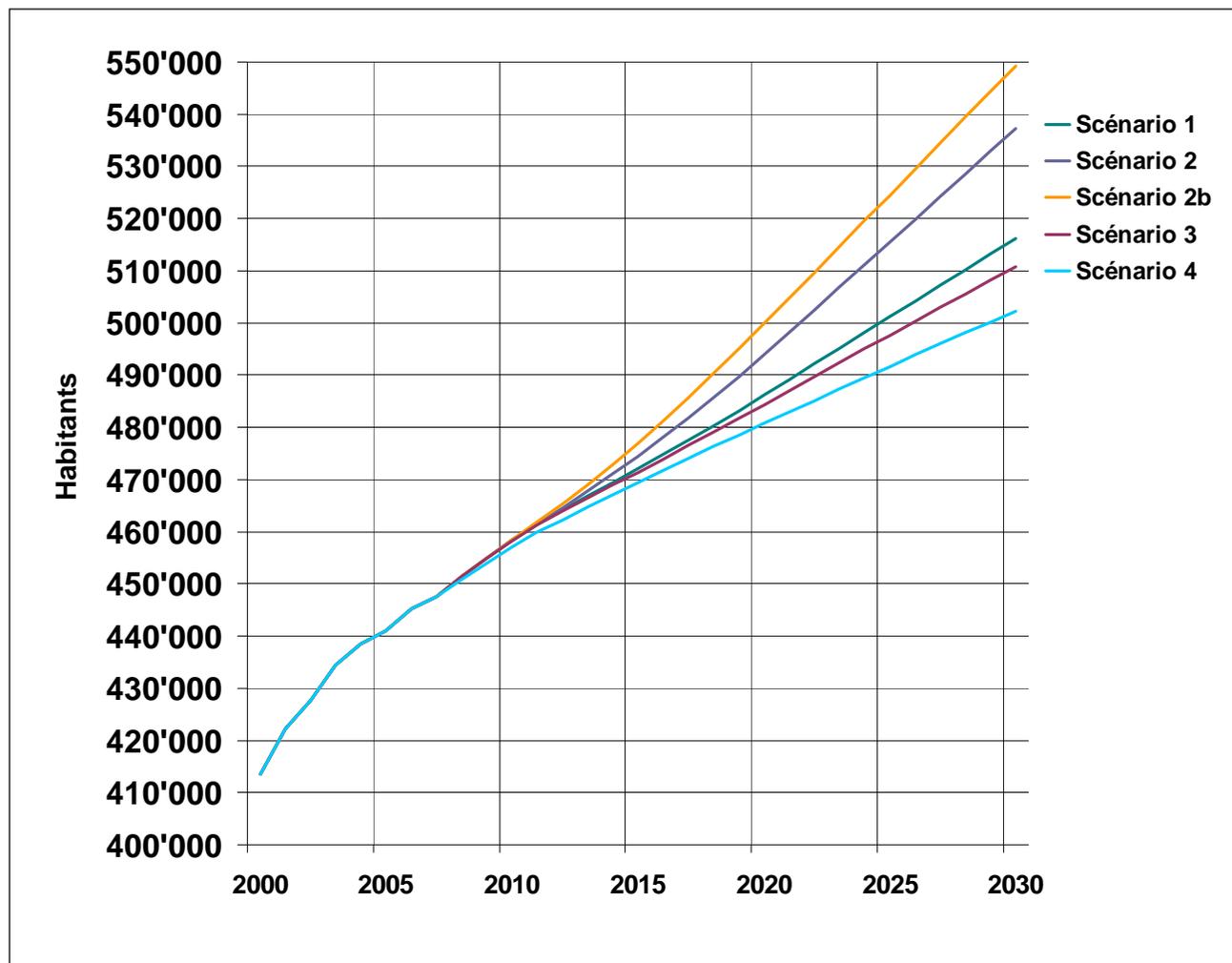
- Capacité d'accueil fixée comme objectif à la révision du PDCn, basée sur des projections démographiques et sur les orientations du projet d'agglomération
- Réponse à court et moyen terme : les mesures du plan directeur cantonal actuel
- Réponse à plus long terme : les mesures du nouveau plan directeur cantonal

Evolution récente à Genève

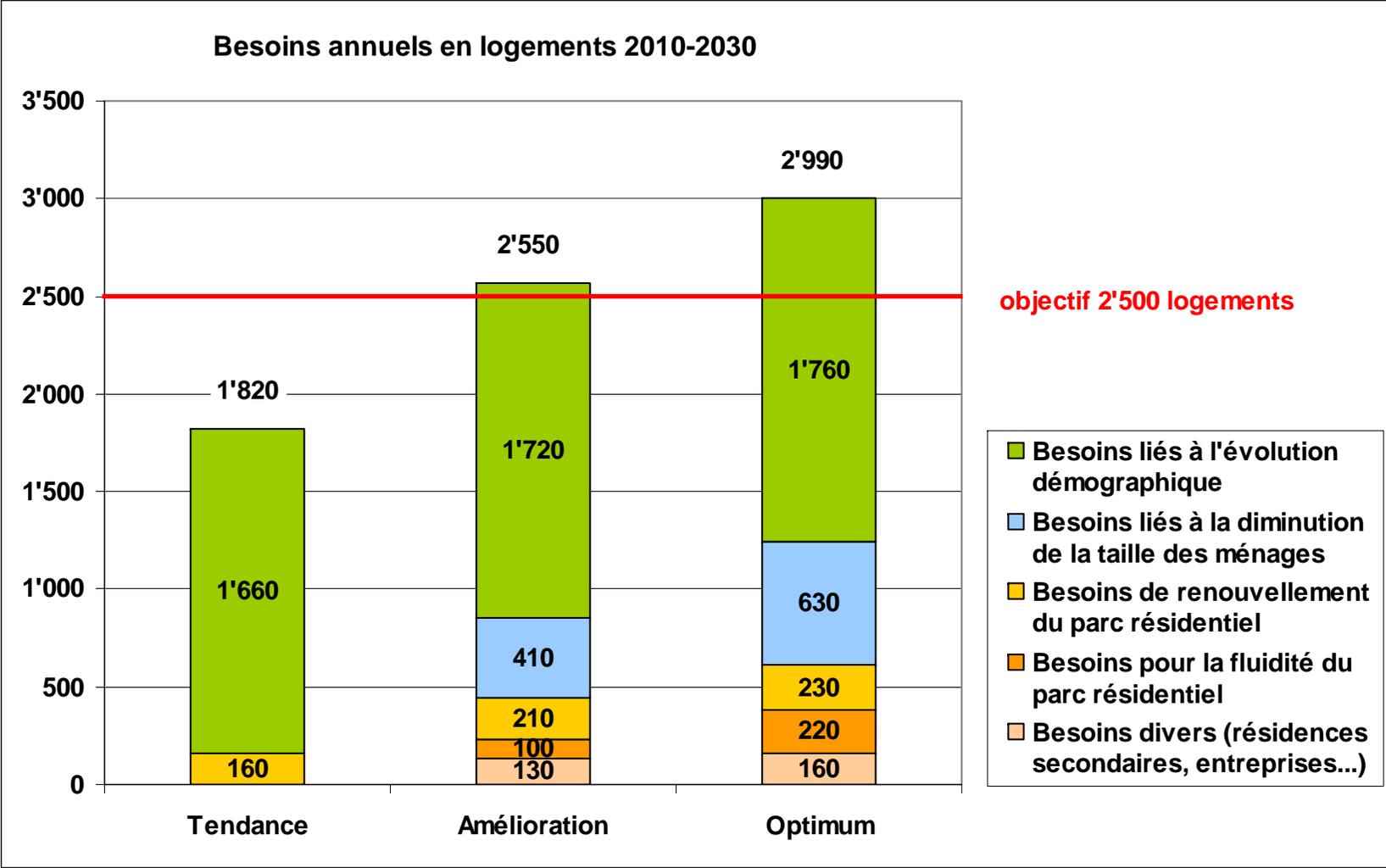


Un déficit cumulé de 8000 logements en 10ans

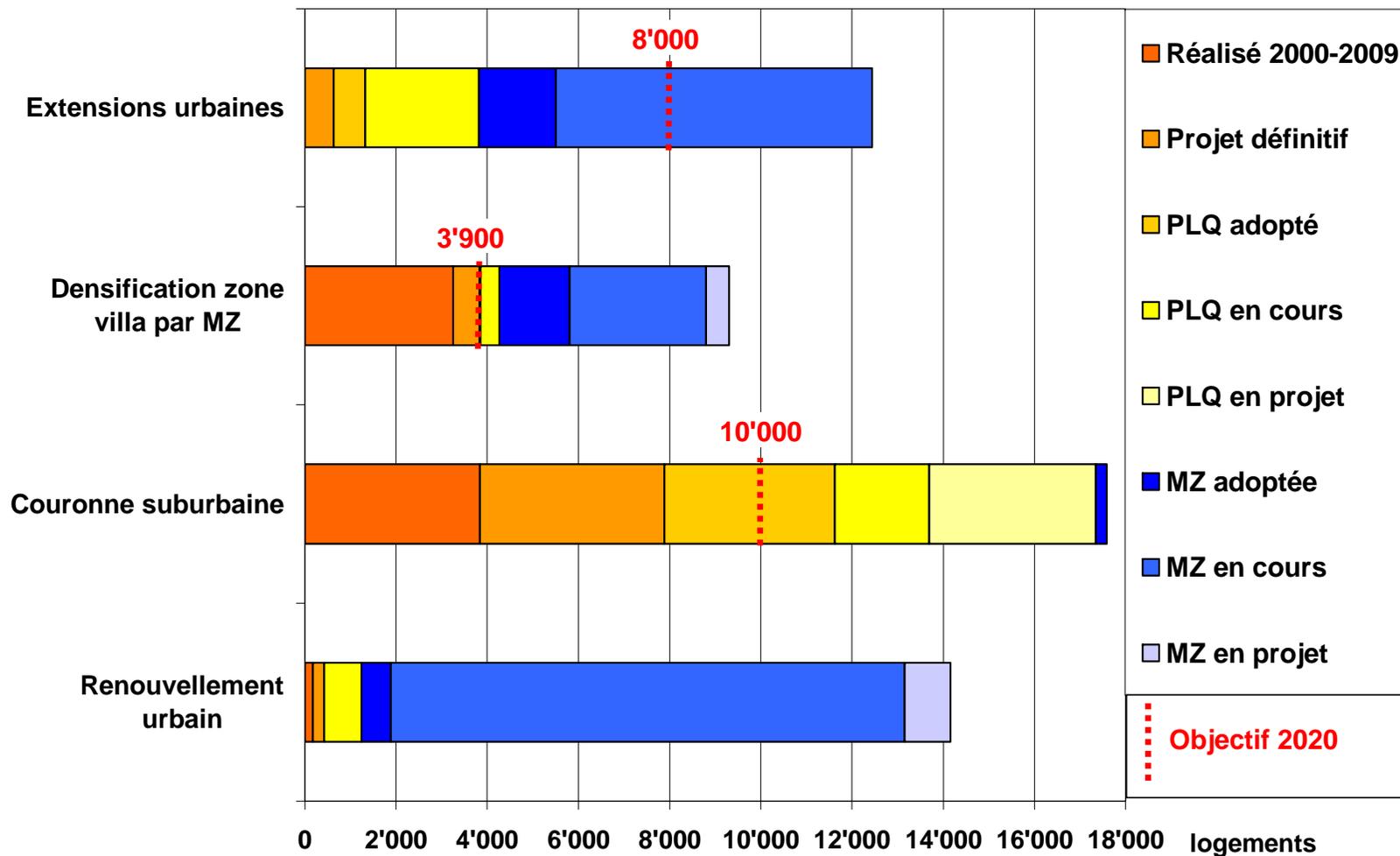
Projections démographiques Genève



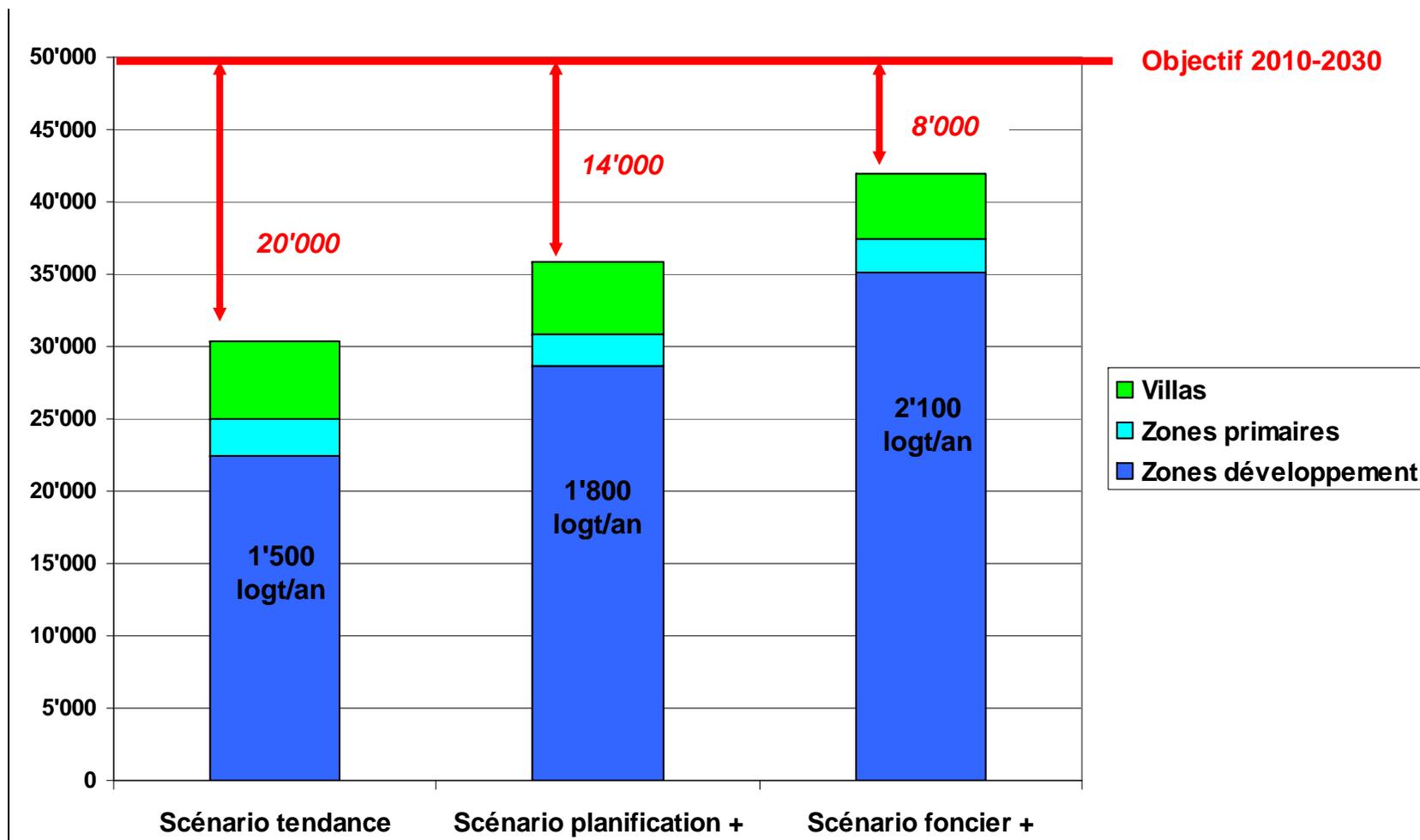
Demande future en logements



Potentiel logement des mesures (PDCn actuel)



Scénarios : offre en logements



→ Un potentiel supplémentaire d'environ 15'000 logements à trouver

La capacité en logements du PDCn

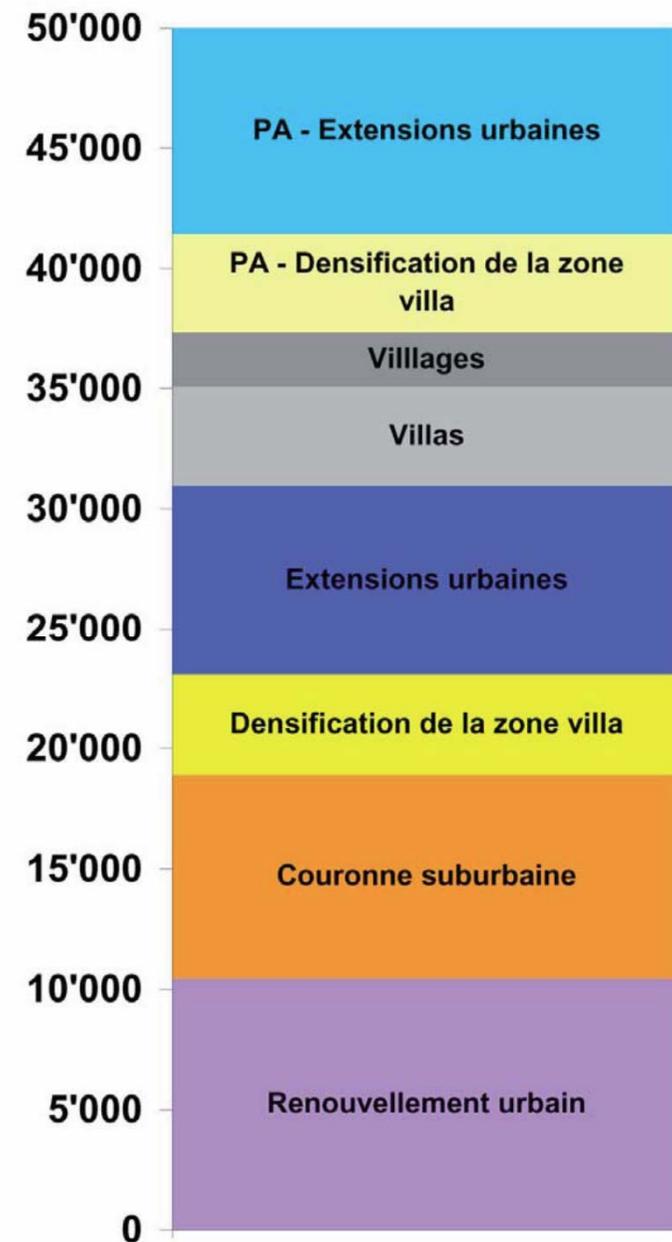
Objectif: 50'000 logements d'ici 2030

- 35'000 Mesures du plan directeur actuel
- 15'000 Propositions nouvelles (PAFVG)

A prévoir en plus :

- 10-15'000 Réserve (si croissance démographique soutenue, blocages de certains projets...)

L'ensemble de ces mesures doit être mis en œuvre pour atteindre l'objectif



La procédure et le calendrier de la révision

Les grandes lignes du calendrier

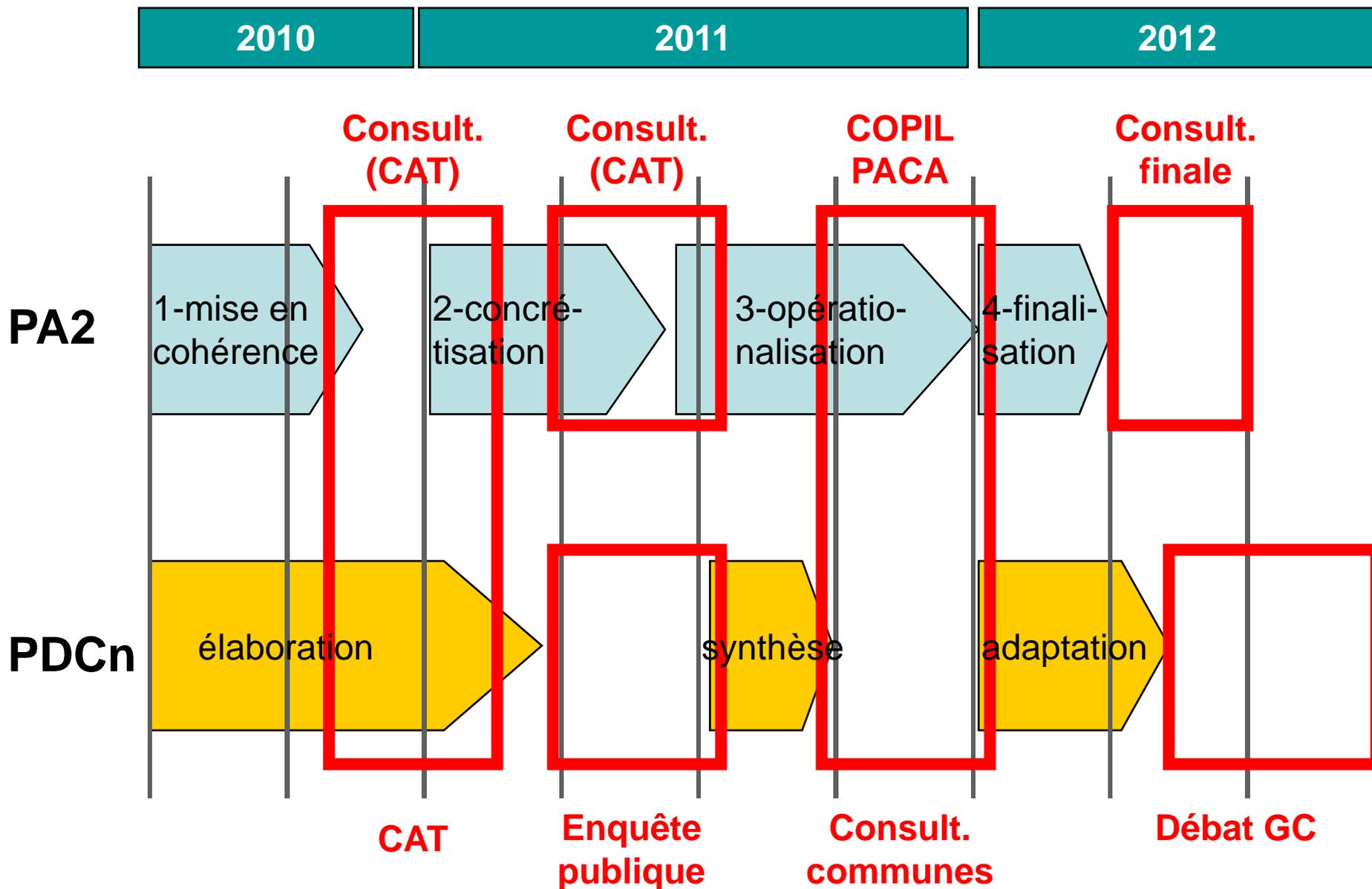
mai-juin 2011 enquête publique

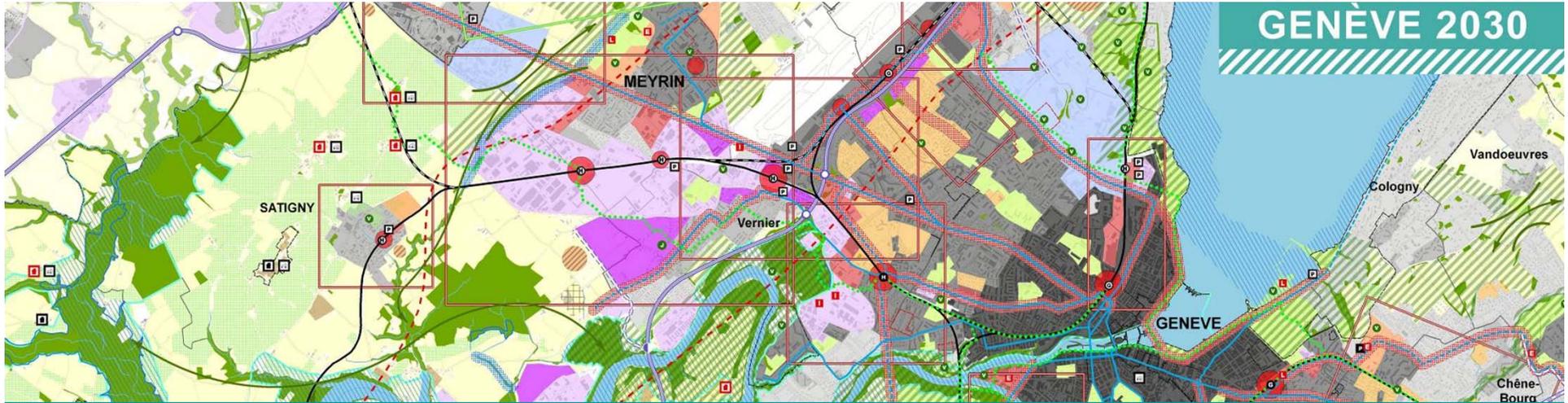
sept-déc 2011 consultation des communes

print. 2012 : projet transmis au Gd Conseil

juin 2012 : dépôt du projet d'agglo 2

fin 2012 : débat et adoption par le Gd Conseil





Merci de votre attention